

**Référence**

TL/APr/VJ n°21/06032026

**Objet :**

Modification n°1 du PLU CA de  
Chaumont

**Siège Social**

26 avenue du 109E RI  
BP 82 138  
52905 CHAUMONT CEDEX 9  
Tél. : 03 25 35 00 60  
Fax : 03 25 35 03 34  
accueil@haute-marne.chambagri.fr



Monsieur Stéphane MARTINELLI  
Président de la Communauté d'Agglomération  
de Chaumont  
C'SAM  
5 avenue Emile Cassez  
BP 32116  
52904 CHAUMONT Cedex 9

Chaumont, le 06 mars 2026

Madame, Monsieur l'Instructeur,

Par notification courriel de la plateforme XCesar, en date du 27 janvier 2026, vous nous sollicitez pour une modification n°1 du PLUi de la Communauté d'Agglomération de Chaumont :

- Modifications du règlement graphique et écrit :
  - **Projet n°1** : Confortement du camping Sainte Marie en supprimant la zone AU2hd sur l'intégralité de son périmètre ; en créant en lieu et place une STECAL NLT permettant le confortement de l'activité de camping ; en créant une zone N afin d'assurer la préservation du caractère naturel de ce secteur. Introduction de règles propres à ce STECAL dans le règlement écrit.
  - **Projet n°2** : Confortement d'une exploitation agricole en supprimant la zone AUh sur l'intégralité du secteur visé dont l'usage est exclusivement agricole ; en créant une zone agricole permettant le confortement de cet usage. Aucune modification du règlement écrit.
  - **Projet n°3** : Modification du linéaire commercial en zone UA. Le règlement écrit est modifié en adaptant l'autorisation de destination et sous-destination.
  - **Projet n°4** : Création d'un secteur spécifique au quartier Lafayette (secteur UD, UDc). Le règlement écrit est adapté au niveau des « clôtures ».
  - **Projet n°5** : Modifications des destinations autorisées au sein du secteur UXe -Zone Plein Est (règlement écrit) pour autoriser des activités à usage de commerce sous réserve que ces derniers constituent un complément ou apportent des services communs à des activités industrielles.
  - **Projet n°6** : Modification des règles de stationnement de véhicules motorisés pour prévoir une règle commune aux entrepôts et commerces de gros (toutes les zones à l'exception des zones A, N, NL et AU2 ; adaptation du

**Siège Social**

26 avenue du 109E RI  
BP 82 138  
52905 CHAUMONT CEDEX 9  
Tél. : 03 25 35 00 60  
Fax : 03 25 35 03 34  
accueil@haute-marne.chambagri.fr



stationnement en contexte urbain (Zone UB et UC) ;  
stationnement applicable aux réhabilitations et  
changements de destination (zones UB, UC, UD et UE ;  
Modification des règles de stationnement des deux roues  
(toutes zones à l'exception des zones AU2 et A).

- **Projet n°7** : Modification des règles de stationnement des deux-roues motorisés (zones concernées UB, UC, UD, UE, UX, AUH, AUX).
- **Projet n°8** : Modification des règles d'encadrement des réseaux (toutes les zones). Ce projet précise les règles et n'a pas d'impact pour l'activité agricole.
- **Projet n°9** : Modification des règles d'implantation des piscines (toutes zones à l'exception des zones AU2, A, N et NI).

**Les projets 3-4-5-6-7-8 et 9** ne concernent pas les zones A et N et/ou ne présentent pas d'impact significatif au niveau de la consommation du foncier agricole, ni de contraintes au développement. Nous émettons un avis favorable.

**Les projets 1 et 2** concernent les zones A et N. Nous émettons un avis favorable.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

Signé le 09/03/2026  
Thierry LAHAYE (tlahaye@haute-marne.chambagri.fr)



✓ Certifié par // yousign

Le Président,  
Thierry LAHAYE